



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : MISE À JOUR DES CAPACITÉS DES CRÈCHES**

L'an deux mille vingt trois, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 04/07/2023

Compte-rendu affiché le 05/07/23

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Bernard JAVAZZO.

**Rapporteur** : Madame Marion LECLERE

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Patrice LANGIN a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Marcel GOLBERY

Lionel RUFIN a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'offre Petite-Enfance municipale est actuellement composée de :

- Pierre-de-Lune, crèche familiale d'une capacité de 27 places,
- Pierre-de-Lune, crèche de 18 places,
- Pré-en-Bulle, crèche d'une capacité de 30 places.

L'offre Petite-Enfance municipale évolue à compter du 28 août 2023. Il convient de mettre à jour l'organisation et les capacités des structures municipales d'accueil des jeunes enfants.

**Afin de répondre au plus près des besoins de la population, nous proposons l'organisation suivante :**

**Pierre-de-Lune** fonctionnera selon les modalités suivantes :

- Accueil en crèche familiale, 21 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. L'accueil se fait du lundi au vendredi pour une journée de 10h, comprise entre 7h et 19h, au domicile des Assistantes Maternelles employées par la Ville.
- Accueil en crèche collective, 18 places à temps plein, pour des enfants âgés de 16 mois à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 en journées complètes, ou en demi-journées.

**Pré-en-Bulle** fonctionnera selon les modalités suivantes :

- 30 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h en journées complètes, ou en demi-journées.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité ~~des suffrages exprimés~~  
avec 32 voix POUR,

**APPROUVE** les capacités d'accueil des crèches de la ville décrites ci-dessus ;

**APPROUVE** l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus  
ainsi que les horaires proposés.

**DIT** que cette organisation s'applique à partir du 28 août 2023.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,  
Maire,  
Conseiller Régional